



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 34/2025 AU CONSEIL COMMUNAL

Budget communal pour l'exercice 2026

Commissions	Date - heure	Lieu
COFI - Finances	8, 28, 30 octobre 2025 3, 5 novembre 2025 + date pour le vote	Selon convocation

Vevey, le 6 octobre 2025

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes et du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2026.

Rappelons en particulier que la Municipalité doit remettre le projet de budget au Conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année (art. 123 RCC) et que le vote sur le budget doit intervenir avant le 15 décembre (art. 124 RCC).

Celui-ci est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH), Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

2. Projet de budget 2026

2.1. Objectifs de la Municipalité relatifs à l'élaboration du projet de budget 2026

Selon les dispositions de l'art. 2 du règlement sur la comptabilité des communes, les finances communales sont gérées conformément aux principes suivants :

- Légalité : respect des bases légales en vigueur ;
- Emploi judicieux et ménager des fonds : utilisation efficiente et responsable des ressources publiques ;
- Équilibre budgétaire : les charges doivent être couvertes par les revenus, en évitant les déficits structurels.

Le principe d'équilibre budgétaire vise à garantir une gestion financière responsable et durable, permettant au compte de fonctionnement de générer un autofinancement optimal. Cela limite le recours à l'emprunt pour financer les investissements, préservant ainsi la capacité d'action des générations futures. Il s'agit également d'éviter que les exercices se clôturent régulièrement avec des excédents de charges, ce qui pourrait entraîner un déséquilibre du bilan et la création d'un découvert. En d'autres termes, ce principe cherche à éviter de reporter sur les générations suivantes le poids des décisions financières actuelles, en assurant une stabilité budgétaire et patrimoniale dans le temps.

L'exercice budgétaire 2026 a été particulièrement difficile puisqu'il a été nécessaire, d'une part, de revenir à des recettes fiscales standard, avec des éléments exceptionnels limités et d'autres part arriver à contenir les évolutions de charges malgré un environnement empreint d'éléments conjoncturels défavorables à la Ville. A cela s'est rajouté une augmentation quasi générale des charges liées (péréquation intercommunale, participation à la cohésion sociales, charges des associations intercommunales, etc.). De plus, le retour à la normale des charges en énergie n'est pas encore totalement possible.

Rappelons que depuis 2011, seuls trois exercices ont présenté un résultat bénéficiaire, il s'agit des années 2014, 2017 et 2018. L'évolution du résultat du compte de fonctionnement et son impact au bilan est la suivante pour la période 2011 à 2025 :

Exercice	Résultat		Amortissement du découvert	Bilan	
	bénéfice (+) / perte (-)			capital (+) / découvert (-)	
2011	-	6'414'367		-	2'243'525
2012	-	4'289'698		-	6'533'223
2013	-	978'902		-	7'512'125
2014		594'862		-	6'917'263
2015	-	1'748'480		-	8'665'743
2016	-	5'802'803		-	14'468'546
2017		125'568	2'200'000	-	12'142'978
2018		79'608		-	12'063'370
2019	-	3'908'416		-	15'971'786
2020	-	7'283'113		-	23'254'899
2021	-	5'358'078		-	28'612'977
2022	-	2'410'335		-	31'023'312
2023	-	4'515'167		-	35'538'479
2024	-	5'218'808		-	40'757'287
B2025	-	3'128'600		-	43'885'887

La Municipalité souhaite ralentir l'augmentation du déficit aux comptes voire le réduire afin de ne pas péjorer trop fortement le découvert au bilan. Aussi, celle-ci a fixé les objectifs suivants dans le cadre du processus budgétaire pour l'élaboration du projet de budget 2026 :

- Déficit budgétaire limité à CHF 5 Mio de francs, équivalent à environ 3 % des charges (base budget 2025) ;
- Marge d'autofinancement de CHF 6 mios minimum.

Pour atteindre les objectifs budgétaires, les services et bureaux ont dû traiter le budget 2026 en visant une stabilité des charges (enveloppe constante) ainsi qu'une amélioration des revenus. La Municipalité a demandé aux services et bureaux de travailler sur deux axes selon les principes suivants :

Premier axe : efficacité de l'utilisation des ressources

L'ensemble des lignes du budget détaillé ont dû être traitées selon la méthode « base zéro » et donc systématiquement être actualisées en privilégiant des réallocations de budget. Dans la mesure du possible, il a été demandé de se concentrer sur les projets en cours faisant déjà partie des budgets existants (base 2025) et de limiter, voire ne pas prévoir de nouveaux projets pour 2026. Des compensations d'augmentation ou de nouvelles charges avec des revenus supplémentaires n'ont pas pu être retenues comme option pour atteindre les objectifs budgétaires, à l'exception des charges couvertes par des prélèvements sur fonds affectés. L'amélioration des revenus a ainsi été traitée comme un 2ème objectif pour arriver à limiter le déficit budgétaire. Toute augmentation de charges qui n'a pas pu être expliquée par un élément conjoncturel (inflation, base légale, etc.) a dû faire l'objet d'une demande argumentée de dérogation arbitrée par la Municipalité.

Deuxième axe : amélioration des revenus

Le potentiel d'amélioration des revenus a dû être évalué par les services et bureaux. Outre les éléments liés à l'imposition, les services et bureaux ont dû rechercher des potentiels de recettes supplémentaires.

2.2. Projet de budget 2026

Le budget 2026 proposé par la Municipalité n'a pas atteint ses objectifs que ce soit au niveau du déficit prévisionnel et de l'autofinancement prévisionnel, alors que les services sont restés dans une logique d'enveloppe constante, les charges liées et l'évolution de la fiscalité étant en grande partie responsables de cette situation. La Municipalité décide de démarrer un plan de mesure « efficience ».

Lancé dès à présent, le plan de mesure pour un retour à l'équilibre financier doit être élaboré avec la mise en place d'une démarche transversale au sein de l'administration communale afin de travailler sur les prestations et processus de travail pour chercher des gains d'efficience au sein des services et bureaux. Il s'agit d'une démarche sur le long terme afin de maîtriser l'évolution des charges et de réfléchir sur sa structure afin de pouvoir assurer son fonctionnement en fonction des capacités de la Ville à générer des recettes et anticiper les impacts à venir au niveau de la fiscalité et des évolutions des charges exogènes à la Ville.

La santé financière de la Ville doit toutefois être appréciées selon les précisions ci-dessous :

- Le patrimoine financier inscrit au bilan de la ville est largement sous-évalué, ce qui suggère une réserve latente d'environ CHF 137 Mio, en tenant compte de la valeur ECA des immeubles, soit le coût de reconstruction qui est lui-même inférieur à la valeur vénale, et de la valeur de marché des titres (principalement Romande Energie SA et Holdigaz SA).
- Les intérêts de la dette associée au patrimoine financier de la ville sont largement couverts par les revenus qu'il génère.

Comparé au budget 2025 et aux comptes de l'exercice 2024, le projet de budget 2026 laisse apparaître les résultats suivants :

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart B26-B25		Ecart B26-C24	
Charges	166'044'100	165'610'400	164'982'147	433'700	0.26%	1'061'953	0.64%
Revenus	155'958'000	162'481'800	159'763'339	-6'523'800	-4.02%	-3'805'339	-2.38%
Déficit	10'086'100	3'128'600	5'218'808	6'957'500		4'867'292	
Déficit en % des charges totales	6.07%	1.89%	3.16%				
Autofinancement	-246'800	5'860'500	3'225'550	-6'107'300		-3'472'350	

Le déficit prévisionnel en 2026 est de CHF 10.1 Mio, en augmentation de CHF 6'957'500.– par rapport au budget de l'année précédente. Ce déficit représente le 6.07% des charges totales du projet de budget 2026, contre 1.89% pour 2025. Les explications détaillées quant aux variations enregistrées entre le projet de budget 2026 et le budget 2025 sont données au point 4 « Analyse des charges de fonctionnement par nature » et au point 5 « Analyse des revenus de fonctionnement par nature » ci-après.

Il est utile de préciser que les budgets sont élaborés par la Municipalité et ses services ou bureaux en partant de l'idée que tout ce qui est prévu sera réalisé (achats de mobilier, machines et matériel, travaux d'entretien dans les propriétés communales, etc.) et que l'ensemble des postes de travail inscrits au budget seront occupés sur l'ensemble de l'année. Généralement, au moment du bouclage des comptes, on constate que tout ce qui a été prévu n'a finalement pas pu être réalisé en totalité, par exemple en raison d'un décalage entre le départ d'un collaborateur (retraite ou démission) et son remplacement, du report de certains projets dans le temps par manque de ressources humaines, en raison de procédures juridiques ou encore à la suite d'autres

circonstances imprévisibles. L'expérience montre donc que les charges inscrites au budget ne sont pas forcément dépensées en totalité.

Quant aux recettes, celles-ci dépendent grandement des éléments fiscaux. Ces derniers sont évalués selon le dernier bouclage comptable (2024), ainsi que des éléments structurels et conjoncturels que nous sommes en mesure de considérer comme réalistes (niveau de population, taux d'imposition communal, évolution de la fiscalité cantonale, informations des services cantonaux, etc.).

2.3. Principales hypothèses budgétaires

2.3.1. Fiscalité

RFFA, RIE III et GLOBE

Au niveau cantonal, la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III vaudoise) est entrée en vigueur de manière anticipée en 2019. Cette mise en œuvre a donné lieu à une décision du Grand Conseil, qui a octroyé une compensation exceptionnelle de 50 millions CHF aux communes cette même année.

Depuis 2020, l'État redistribue aux communes une compensation RFFA versée par la Confédération. Cette compensation évolue en fonction des rendements fiscaux des personnes morales : plus les recettes fiscales sont élevées, plus le montant redistribué augmente. Pour l'année 2026, l'acompte est calculé par le Canton sur la base des rendements définitifs de 2024. Il sera ajusté en 2027, notamment en fonction des rendements fiscaux effectifs de 2026 et selon une clé de répartition établie.

Concernant la réforme internationale GLOBE (Global Anti-Base Erosion), celle-ci vise à instaurer un taux d'imposition minimal de 15% pour les grandes entreprises multinationales (chiffre d'affaires > 750 millions d'euros). Sa mise en œuvre est prévue à partir du 1er janvier 2025. À ce jour, aucune information officielle n'a été confirmée par l'Administration cantonale des impôts (ACI). Par conséquent et en tenant compte de la complexité de la mise en œuvre de cette disposition fiscale, le budget communal n'a pas été modifié pour l'instant.

De plus, les éléments suivants sont à considérer :

- le coefficient communal applicable à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales est maintenu à 74.5 conformément à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 ;
- l'adaptation du produit de l'impôt sur les personnes physiques est faite en tenant compte d'une progression annuelle de 1.4% par rapport au budget 2025, soit +5.1% par rapport au bouclage 2024 (progression de +2.5% par année) ;
- l'adaptation du produit de l'impôt sur les personnes morales (bénéfice et capital) est établie en se basant sur les éléments que le service de taxation de l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) nous a fournis lors de la rencontre annuelle pour déterminer l'évolution prévisible et déjà réalisée ;
- l'adaptation de la compensation RFFA / RIE III, selon notre estimation et les éléments fournis par le Canton et celle de l'administration Cantonale des Impôts ;
- le maintien du remboursement de la taxe déchets.

2.3.2. Nouvelle péréquation intercommunale (NPV)

L'accord du 30 mars 2023, qui prévoit le renforcement et l'accélération du rééquilibrage financier en faveur des communes (CHF 160 Mio dès 2025) et la prise en charge par l'État d'une part plus

importante des augmentations des dépenses sociales (83% dès 2026 au lieu de 67% précédemment)

Ce nouveau système de péréquation intercommunale repose sur les éléments suivants :

- une péréquation des ressources compensant à 80% les disparités de capacité financière entre les communes. Celui-ci est renforcé par une dotation minimale garantissant à toutes les communes une capacité financière minimale égale à 90% de la moyenne cantonale ;
- une péréquation des besoins structurels compensant les charges particulières supportées par certaines communes en raison de facteurs objectifs sur lesquels elles n'ont aucune prise. Ce mécanisme garantit que deux communes avec les mêmes caractéristiques soient traitées à l'identique. Les facteurs retenus sont la surface productive, l'altitude et la déclivité du territoire, ainsi que le nombre d'élèves scolarisés ;
- une compensation des charges particulières des villes qui se traduit par des montants versés aux communes en fonction de leur population et par une compensation des communes qui doivent financer les déficits des lignes de trafic urbain ;
- une répartition des factures cantonales - facture policière et participation à la cohésion sociale (PCS) - selon la population des communes et non plus selon des critères de capacité financière.

Les prévisions concernant les acomptes de la péréquation intercommunale sont établies selon les informations reçues de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Un ajustement de CHF 2.3 mios a été réalisé pour tenir compte des éléments fiscaux spécifiques de notre commune (impact au niveau de la solidarité principale de CHF +2 mios et prélèvements conjoncturels de CHF +0.3 mios)

2.3.3. Communiqué de presse du Conseil d'Etat (CE) sur le budget cantonal 2026 et impact pour les communes

Le Conseil d'Etat a présenté son projet de budget le 24 septembre 2025. Parmi les mesures d'économies envisagées, qui s'élèvent à CHF 305 millions, 15 % concernent les communes. Cette participation, qualifiée de contribution de solidarité envers l'Etat, représente un montant de CHF 39 millions.

Cette économie sera réalisée par une modification de la répartition de l'impôt sur les gains immobiliers entre le canton et les communes. Actuellement, cette répartition est de 42 % pour les communes et 58 % pour le canton. Le projet de budget 2026 prévoit une nouvelle clé de répartition : 23 % pour les communes et 77 % pour le canton. Cette adaptation implique une révision de l'article 74 de la Loi sur les impôts (LI).

Selon les estimations cantonales, cette nouvelle répartition entraînera une baisse cumulée de CHF 39 millions pour l'ensemble des communes en 2026 et en 2027. À noter que les projections du produit de cet impôt pour la Ville de Vevey n'ont pas encore été ajustées en conséquence dans le budget 2026.

Par ailleurs, le dispositif prévu dans le cadre de l'accord Canton-Communes 2023 ne sera pas affecté par les mesures d'économie. D'autres réductions sont toutefois prévues, notamment une diminution de CHF 5 millions des subventions aux travaux routiers en traversée de localité, ainsi qu'une baisse de CHF 2 millions sur diverses autres subventions.

Une mesure d'économie concerne la subvention à la FAJE par le biais de la baisse de 2 points du taux de subventionnement, cela représente une réduction de CHF -10 mios pour les structures cantonales. Selon les premières informations, l'impact ne sera reporté sur les communes qu'en

2027 car la FAJE utilisera ses réserves pour maintenir les subventions pour 2026. Pour Vevey, le budget 2027 devra donc intégrer ce changement.

2.3.4. Effectifs du personnel

L'effectif du personnel arrêté à 399.100 postes (EPT), soit 4.785 EPT de plus que le budget 2025 amendé et comprenant les pérennisations de postes auxiliaires. Le détail de l'évolution de l'effectif du personnel figure dans le tableau annexé au présent préavis.

L'indexation des traitements au 1er janvier 2026 est fixée à 0.0%. Cette hypothèse repose sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation actuelle depuis novembre 2024 et les perspectives à venir. Pour rappel, le taux IPC utilisé pour la détermination de l'indexation est celui à fin novembre 2025.

2.3.5. Amortissements et dépenses d'investissement

Chaque service et bureau a veillé à ne pas porter de dépenses d'investissement au budget de fonctionnement. Comme pour l'élaboration du budget de l'année précédente, c'est la définition suivante qui s'impose : « Les dépenses d'investissement concernent l'acquisition de biens durables qui entrent dans notre patrimoine avec, pour effet, de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître. Mais aussi toutes les dépenses sur des actifs ayant pour effet l'augmentation de leur valeur, l'accroissement notable de leur durée d'utilisation, la diminution de leur coût d'utilisation ou encore une production supérieure. ».

Selon les règles comptables, les frais directement liés à l'investissement sont à intégrer à la demande de crédit d'investissement (par exemple, études ou honoraires d'architecte) et les charges de fonctionnement qui découlent de l'investissement sont intégrées au préavis du crédit d'investissement comme crédits supplémentaires. Il s'agit par exemple de charges de personnel supplémentaire lié au projet d'investissement qui génère des frais de fonctionnement supplémentaire

Les prévisions pour les amortissements 2026 tiennent comptes des nouveaux crédits d'investissement votés jusqu'à fin août 2025.

Pour les investissements qui commencent à être amortis en 2026, le calcul du montant de l'amortissement se fait au prorata de la date de mise en fonction. Ce calcul se base sur les informations transmises par les services.

2.3.6. Participation aux charges des associations intercommunales

Toutes les charges prévisionnelles pour 2026 qui nous ont été communiquées ont été intégrées dans le budget, il y a notamment la participation aux frais de l'ARAS et la participation aux charges des transports publics régionaux et urbains, selon les chiffres transmis respectivement par le Canton. Pour les VMCV SA, le montant budgété correspond au budget 2025, les informations pour 2026 sont encore à consolider (informations reçues des VMCV concernant le déficit brut prévisionnel, le déficit net doit encore être reçu des VMCV).

A ce jour, la participation aux charges de l'Association Sécurité Riviera (ASR) pour l'année 2026 n'ont pas fait l'objet d'une actualisation au budget 2026. Les données du projet de budget reprennent les montants selon le budget 2025.

Des amendements techniques seront nécessaires si les hypothèses budgétaires actuelles s'écartent des montants qui seront communiqués pour ces entités.

3. Autofinancement

L'autofinancement, que l'on peut également appeler « flux de trésorerie », correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, un autofinancement positif représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.). Il s'agit donc de la capacité de la Ville d'assurer le financement de ses investissements sans faire appel à des fonds de tiers (emprunts).

L'autofinancement est destiné à :

- financer tout ou partie des investissements (plus l'autofinancement est important et moins le recours à l'emprunt est requis) ;
- rembourser des emprunts (amortissements financiers) ;
- constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

A contrario, un autofinancement négatif signifie que les recettes courantes ne financent pas les charges de fonctionnement et que le recours à l'emprunt est nécessaire.

L'autofinancement peut être considéré comme un élément financier plus significatif que la simple différence arithmétique entre le total des charges (amortissements compris) et le total des revenus, soit le bénéfice ou le déficit.

Pour la Ville de Vevey, l'autofinancement prévisible dégagé par le budget de fonctionnement 2026 est négatif de CHF 246'800.–, contre CHF 5.86 Mio prévus au budget 2025 amendé. Le détail de l'évolution de l'autofinancement sur les 8 dernières années est donné en annexe du présent préavis.

L'examen de ce tableau permet de constater que :

- l'autofinancement moyen pour la période 2019 à 2026 s'élève à CHF 4.73 Mio. Cette moyenne passe à CHF 3.72 Mio si l'on considère uniquement la période couvrant les 5 dernières années (2022 à 2026) ;
- l'autofinancement prévu au budget 2026 est en diminution par rapport au budget 2025. Il s'agit principalement de l'effet de l'adaptation du budget des recettes fiscales pour les personnes morales après des prévisions pour 2025 exceptionnelles.

4. Analyse des charges de fonctionnement par nature

3 CHARGES	Budget	Budget	Comptes	Ecart B26-B25	
	2026	2025	2024	en francs	en %
30 Autorités et personnel	56'321'200	56'598'800	51'995'087.99	-277'600.00	-0.49%
31 Biens, services, marchandises	27'700'700	26'980'000	25'035'300.54	720'700.00	2.67%
32 Intérêts passifs	2'849'300	3'276'900	3'078'887.88	-427'600.00	-13.05%
33 Amortissements	9'793'900	10'167'600	10'937'206.50	-373'700.00	-3.68%
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	40'332'000	40'094'000	48'169'841.96	238'000.00	0.59%
36 Aides et subventions	22'472'700	21'928'500	19'929'212.96	544'200.00	2.48%
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	1'520'300	1'505'300	1'689'412.48	15'000.00	1.00%
39 Imputations internes	5'054'000	5'059'300	4'147'196.50	-5'300.00	-0.10%
	166'044'100	165'610'400	164'982'146.81	433'700.00	0.26%

Par rapport au budget 2025, les charges dans leur ensemble augmentent de 0.26%. Les principaux écarts sont détaillés ci-dessous.

Dans les commentaires des variations de charges, les augmentations de charges sont présentées en valeurs positives, les réductions de charges en valeurs négatives.

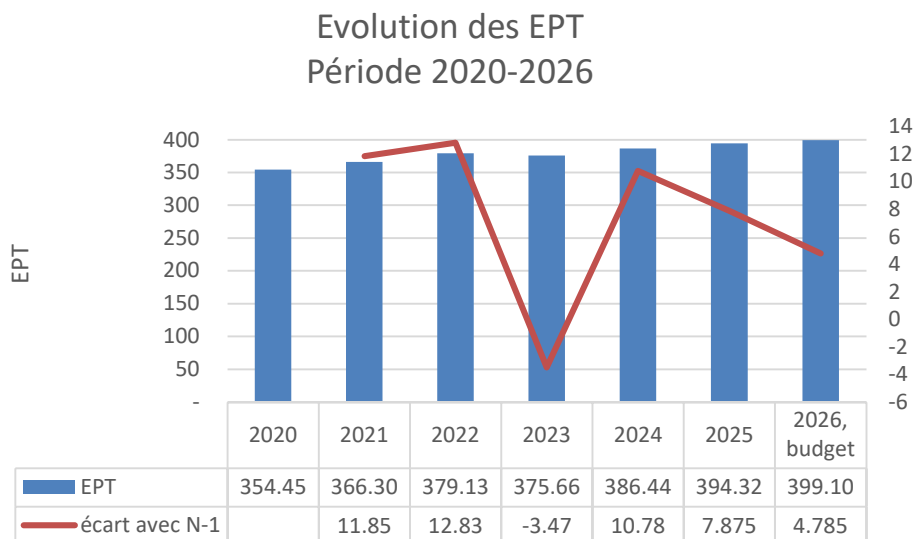
30 Autorités et personnel

CHF

56'321'200.—

Ce poste enregistre une diminution de CHF -277'600.— ou de 0.49%. En plus des demandes d'EPT supplémentaires, cette augmentation est due d'une part à la progression salariale liée aux annuités. Il n'y a pas d'impact concernant l'indexation des salaires. En effet, l'indice des prix à la consommation (IPC) actuel et l'évolution probable d'ici la fin de l'année implique qu'il n'y a pas de montant prévu au budget dans le projet de budget.

La croissance des effectifs entre 2025 et 2026 est de 4.785 équivalents plein temps (EPT). Cette évolution par rapport à l'année précédente se répartit entre des créations de nouveaux postes pour 1.675 EPT (principalement lié à des augmentations d'activité ou places d'accueil), des pérennisations de postes d'auxiliaires pour 3.710 EPT et la suppression d'EPT pour 0.600 EPT (suppression technique car compensé par une pérennisation. L'évolution des EPT sur la période 2020-2026 est la suivante :



Le détail des demandes de postes est présenté en annexe.

Selon l'évolution des postes (nouveaux postes et pérennisations) et les effets de l'annuité, les charges pour le traitement du personnel fixe augmentent de CHF +347'000.— (positions 3011), compensé en partie par la réduction des charges d'auxiliaire (évolution des positions 3012 de CHF -395'800.—). L'évolution des charges sociales et autres charges de personnel est de CHF - 2177'600.—.

31 Biens, services et marchandises

CHF

27'700'700.—

Le budget des charges pour les Biens, services et marchandises (nature 31) augmente de CHF 720'700.— (+2.67%) pour atteindre CHF 27'700'700.—.

Nature 310 (imprimés), CHF 1'010'000.—, écart de CHF 164'500.—

- Suite à l'interdiction de l'affichage politique libre et la compensation avec 153 nouveaux panneaux dédiés à l'affichage politique temporaire fournis par la SGA, écart de

CHF +45'400.–, voir les explications sous le point 6.2 (cette variation est compensée par une augmentation de la contre-prestation pour un montant équivalent, nature 42)

- Frais en lien avec les élections, CHF +91'100.–
- Secteur Famille, Brochure info PMS pour parents et brochure/jeu didactique pour enfants, flyer et autres documents info/prévention, CHF +12'500.–
- Solde : diverses adaptations budgétaires, CHF +15'500.–

Nature 311 (Achat de mobilier, matériel, machines et véhicules), CHF 1'980'100.–, écart de CHF 18'400.–

- Maintien des dépenses selon le budget 2025 selon prévisions de renouvellement du mobilier

Nature 312 (Achats d'eau, d'énergie, de combustible), CHF 4'435'300.–, écart de CHF -453'300.–

- Ajustements des frais d'énergie à travers les structures de la Ville de Vevey

Nature 313 (Autres fournitures et marchandises), CHF 2'167'100.–, écart de CHF +24'500.–

- Diverses adaptations budgétaires selon prévisions de dépenses 2026

Nature 314 (Entretien des immeubles, routes et territoire), CHF 6'776'700.–, écart CHF +588'800.–

- Entretien des bâtiments, CHF +558'800.–
- Entretien des parcs et des zones de loisirs, CHF +72'100.–
- Solde : diverses adaptations budgétaires, CHF -42'100.–

Nature 315 (Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques), CHF 1'007'400.–, écart CHF 67'100.–

- Augmentation pour le secteur famille, CHF +41'800.– en lien notamment logiciel gestion Kibe et divers besoins du secteur
- Solde : diverses adaptations budgétaires, CHF +25'300.–

Nature 316 (Loyers, fermages et redevances d'utilisation), CHF 1'612'000.–, écart CHF -132'500.–

- Diverses adaptations pour les loyers de la ville (service Bâtiment, gérance et énergie et Service Famille, éducation et sport)

Nature 317 (Réceptions et manifestations), CHF 1'408'400.–, écart de CHF +68'900.–

- Augmentation pour le secteur famille, CHF +55'700.–, avec notamment Journée internationale des droits de l'enfants (20.11.26) pour CHF +20'600.– et Inauguration réouverture Cheneau pour CHF +13'000.–
- Réduction des charges pour le Musée Jenisch par rapport au budget 2025, selon programme 2026, CHF -58'700.–
- Frais de réception pour la nouvelle législature, CHF +30'000.–
- Solde des variations concerne le service Cohésion sociale, CHF +28'000.– (Frais pour les 25 ans du travail social de proximité) et le Service de la culture, CHF +14'100.–

Nature 318 (Honoraires et prestations de services), CHF 6'941'600.–, écart de CHF +366'600.–

- Augmentation pour le secteur famille pour notamment des prestations de nettoyage (impact adaptation CCT), CHF +168'000.–
- Musée Jenisch, Augmentation des frais d'assurance en raison du dépôt de la collection Planque, CHF +173'900.–, cette augmentation est compensée par un prélèvement sur un fond de réserve
- Solde : diverses adaptations budgétaires, CHF -24'700.–

Nature 319 (Impôts, taxes, cotisations et frais divers), CHF 362'100.–, écart de CHF +7'700.–

- Position stable avec diverses variations, CHF +7'700.–

32 Intérêts passifs

CHF

2'849'300.—

Cette rubrique diminue de CHF -427'600.— ou de 13.05% en regard du budget précédent.

Le tableau ci-dessous illustre la tendance baissière du taux directeur de la BNS, marquée par plusieurs réductions successives.

Date	Taux en %
23.09.2024	1.25 ↓
21.10.2024	1.00 ↓
21.01.2025	0.50 ↓
22.04.2025	0.25 ↓
21.07.2025	- ↓

Le taux SARON, qui reflète le coût monétaire à court terme, évolue directement en fonction de la politique de la BNS. Pour le long terme, on observe également le **swap 10 ans**, un indicateur des attentes du marché concernant l'évolution future des taux. Celui-ci se situe aujourd'hui autour de 0.55% (taux interbancaire), auquel s'ajoute la marge de refinancement appliquée par les banques. En conséquence, un taux d'intérêt de 1.20% (SARON + marge) a été retenu pour estimer les charges d'intérêts à prévoir lors des prochains renouvellements d'emprunts à court terme. Pour rappel, le budget 2025 se basait sur une hypothèse à 2.0% (SARON + marge).

33 Amortissements

CHF

9'793'900.—

Par rapport au budget 2025, les amortissements diminuent de CHF -373'700.— ou de 3.68%. Les amortissements sont directement liés aux investissements du patrimoine administratif et aux investissements pour maintien de valeur du patrimoine financier. Les amortissements sont calculés selon les durées d'utilisation prévues et débutent à la date de mise en service. Pour les nouvelles mises en services durant 2026, l'amortissement est calculé au prorata de l'année et selon les prévisions de date de mises en service.

35 Participation aux charges d'autres collectivités publiques

CHF

40'332'000.—

Cette rubrique augmente de CHF 238'000.—, soit +0.59% en regard du budget précédent.

Nature 351 (Remboursements, participations à des charges cantonales), CHF 409'800.—

- Participation à la cohésion sociale, CHF +262'300.—
- Augmentation de la participation aux frais de transport, lignes de trafic. Bassin 06, CHF 145'500.—
- Solde : diverses adaptations budgétaires, CHF 2'000.—

Nature 352 (Remboursements, participations à des charges d'autres communes et associations de communes), CHF -171'800.—

- Evolution de la Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV), CHF -188'000.— (voir commentaires sous 2.3.2)
- Solde, diverses adaptations budgétaires, CHF 16'200.—

36 Aides et subventions **CHF 22'472'700.—**

L'augmentation des subventions et aides individuelles est de CHF 544'200.— ou de 2.48%.

Nature 365 (Aides, subventions à des institutions privées), CHF +712'600.—

- Cohésion sociale, CHF 89'700.— : avec notamment adaptation financement ARAS CHF +24'400.—, participation frais Beau-Séjour selon convention CHF +25'000.—, Subvention fondation AACTS CHF +50'000.— et divers ajustements CHF -9'700
- Service de la culture, CHF 52'100.— : augmentation subvention VIFFF, CHF 25'000.— ; subvention Petit reflet, CHF 30'000.—, Fonds intercommunal soutien à la culture (selon évolution nombre habitant), CHF 19'000.— ; Théâtre de poche de la Grenette - renforcement soutien à scène humour émergente CHF 10'000.— ; Réduction garantie déficit exploitation salle del Castillo CHF -30'000 : divers ajustements CHF 1'900
- Service Famille, éducation et sport CHF +615'200.— (diverses variations subventions et participations aux structures d'accueil de jour et domaine sport)
- Solde diverses adaptations budgétaires, CHF -44'400.—

Nature 366 (Aides individuelles), CHF -168'400.—

- Accueil et population, CHF -62'500.—, modification des tarifs depuis la mise en place de la plateforme des CFF, Le montant budgété pour les cartes journalières n'est plus mis au budget
- Secteur Famille, adaptation de plusieurs aides individuelles CHF -35'400.—
- Finances, CHF -72'000.—, -122'000.— Rétrocession TBE exonération actualisé selon budget taxes encaissées TRA compte 440.4342.03, Selon art. 5bis de l'Arrêté communal d'imposition (base légale pour la rétrocession de la taxe de base (TBH, TBR et TBE) CHF +50'000.— Montant en relation avec cpte 440.4342.02
- Solde diverses adaptation budgétaires, CHF 1'500

38 Attributions aux fonds et financements spéciaux **CHF 1'520'300.—**

Augmentation de CHF +15'000.—, soit +1%. Cette rubrique varie d'une année à l'autre en fonction des recettes et des charges effectives impliquant soit une attribution, soit un prélèvement aux Fonds spéciaux.

5. Analyse des revenus de fonctionnement par nature

4 REVENUS	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart B26-B25 en francs	en %
40 Impôts	87'760'000	94'260'000	82'565'255.06	-6'500'000.00	-6.90%
41 Patentes, concessions	1'541'000	1'541'000	1'332'896.05	-	0.00%
42 Revenus du patrimoine	14'006'400	13'475'600	13'488'748.20	530'800.00	3.94%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	16'232'900	15'778'300	14'498'484.76	454'600.00	2.88%
44 Parts à des recettes cantonales	2'400'000	2'400'000	2'302'381.60	-	0.00%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	25'343'000	25'009'700	36'450'777.40	333'300.00	1.33%
46 Autres prestations et subventions	2'145'800	2'274'100	1'365'931.45	-128'300.00	-5.64%
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'474'900	2'683'800	3'611'668.13	-1'208'900.00	-45.04%
49 Imputations internes	5'054'000	5'059'300	4'147'196.50	-5'300.00	-0.10%
	155'958'000	162'481'800	159'763'339.15	-6'523'800.00	-4.02%

Par rapport au budget 2025, les revenus diminuent de CHF 6'523'800.– ou de 4.02%. Cependant, certains écarts par nature sont à relever et sont détaillés ci-dessous.

Dans les commentaires des variations de revenus, les augmentations de revenus sont présentées en valeurs positives, les réductions de revenus en valeurs négatives.

40 Impôts **CHF 87'760'000.—**

Ce poste enregistre une diminution de CHF 6'500'000.–, soit -6.90%, en prenant en considération le maintien du taux d'imposition pour l'année 2026 à 74.5.

Les adaptations suivantes ont été effectuées :

- adaptation du produit de l'impôt sur le revenu (personnes physiques) en tenant compte d'une progression annuelle de 1.5% par année depuis le dernier bouclage de 2024 ;
- adaptation du produit de l'impôt sur les personnes morales (bénéfice et capital) en se basant sur les éléments que le Canton nous a fournis lors de la rencontre annuelle pour déterminer l'évolution prévisible et déjà réalisée (voir commentaire 2.3.1) ;
- adaptation de certains impôts dits aléatoires en fonction de la réalité des bouclages précédents ;
- pour les recettes de l'impôt foncier, maintien du budget 2025.

Des précisions supplémentaires sur les hypothèses budgétaires sont données au point 2.3.1.

41 Patentes, concessions **CHF 1'541'000.—**

Pas de variation par rapport à l'année précédente.

42 Revenus du patrimoine **CHF 14'006'400.—**

Les revenus du patrimoine augmentent de CHF +530'800.– par rapport au budget 2025, soit 3.94%. Cette augmentation est principalement due à une augmentation de CHF 567'000.– des recettes de loyers du patrimoine financier (nature 423), avec notamment CHF +300'000.– correspondant au loyer du parking Chemin Vert (compte 253.4232). Il y a également la répercussion sur la concession d'affichage due à l'augmentation du nombre de nouveaux panneaux dédiés à l'affichage politique temporaires, CHF +45'400.– (voir explications sous le point 6.2).

43 Taxes, émoluments, produit des ventes **CHF 16'232'900.—**

Ce poste enregistre une augmentation de CHF 454'600.– par rapport au budget 2025, soit 2.88%.

Natures 431 (Emoluments), CHF 95'000.–

- Service Accueil et population, adaptation des émoluments pour les permis C, CHF - 20'000.–
- Urbanisme, augmentation prévue pour les permis de construire et permis d'habiter, CHF +115'000.–

Nature 435 (Ventes et prestations de service) CHF -163'800.–

- Accueil et population, CHF -57'700.– adaptation des recettes des billets vendus (AG-Flexi CFF) à la baisse, effet neutre car baisse des charges (voir poste 366)
- Economie, tourisme et vignes, évolution du chiffre d'affaires selon prévisionnel, CHF - 80'000.– (voir commentaire sous le point 6.4)
- Solde diverses variations, CHF 26'100.–

Nature 436 (Remboursement de tiers), CHF 527'400.–

- Prélèvements sur fonds dans le cadre des activités du Musée Jenisch, CHF +316'000.–
- Correctif de la masse salariale (compte 141.4361.04), CHF +150'000.–
- Diverses adaptations des participations de tiers pour le secteur famille, CHF +116'200.–
- Secteur Bâtiment, diverses adaptations de remboursements de frais chauffage en lien avec l'évolution des prix de l'énergie, CHF -74'200.–
- Solde diverses variations, CHF 19'400.–

44 Parts à des recettes cantonales **CHF 2'400'000.—**

Ces recettes sont inchangées par rapport au budget 2025. Elles correspondent à la part communale sur les impôts sur les gains immobiliers et les frontaliers.

Suite à l'annonce du CE concernant la modification de la répartition de l'impôt sur les gains immobiliers entre le canton et les communes, voir point 2.3.3, ce poste budgétaire n'a pas été modifié. A noter que cette adaptation de la répartition entre canton et communes nécessite une révision de l'article 74 de la Loi sur les impôts (LI) qui doit être acceptée par le Grand Conseil, dans le cadre des débats budgétaires en décembre 2025.

45 Remboursements de collectivités publiques **CHF 25'343'000.—**

L'augmentation est de CHF +333'300.– par rapport au budget 2025, soit 1.33%. Elle est à mettre en corrélation avec l'entrée en vigueur en 2025 de la Loi sur la Péréquation Intercommunale (LPiV) et la diminution de charges à la section 35 « Participation aux charges d'autres collectivités publiques ».

Nature 451 (Participations et remboursements du canton), CHF -509'500.–

- Ajustement Compensation RFFA, CHF -500'000.–
- Solde : divers ajustements, CHF -9'500.–

Nature 452 (Participations de communes et d'associations de communes, remboursements) CHF +842'800.–

- Evolution des compensations (recettes) de la péréquation intercommunale (couche population, etc.), CHF 588'900.–
- Secteur famille, augmentation des participations pour les prestations d'accueil, CHF 262'000.–
- Solde : divers ajustements, CHF 8'100.–

46 Autres participations et subventions **CHF 2'145'800.—**

Ce poste présente une diminution de CHF 128'300.–, soit 5.64%. Cela s'explique d'une part par une diminution des prestations propres pour investissements de CHF 78'000.–, dont augmentation de CHF 162'000.– des prestations propres pour le service BAT (compte 300.4659) et une diminution de CHF 240'000.– des prestations propres pour le service TRA (compte 400.4659) et d'autre part, par une diminution des subventions de tiers pour le Cabinet des estampes d'un montant de CHF 49'700.– (compte 8205.4653).

48 Prélèvements sur les fonds de réserve **CHF 1'474'900.—**

Cette rubrique diminue d'un montant de CHF 1'208'900.–, soit -45.04%. Elle varie d'une année à l'autre en fonction des recettes et des charges effectives impliquant soit une attribution, soit un prélèvement aux Fonds spéciaux. Les principales variations sont dues aux prélèvements suivants qui ne sont plus budgétisés :

Nature 480 (Prélèvement sur les fonds de réserve et de renouvellement), CHF -307'700.–

- Musée Jenisch, Prélèvement sur fonds catalogue Cabinet des estampes, CHF -281'700.–
- Durabilité, prélèvement pour la création de places de stationnement, CHF -30'000.–
- Solde : diverses adaptations, CHF 4'000.–

Nature 481 (prélèvement sur les financements spéciaux), CHF -901'200.–

- Service travaux publics, Espaces verts et entretien : divers prélèvements pour compensation des amortissements, CHF 795'300.– et pour couvrir l'excédent de charges gestion des déchets, CHF 78'400.–
- Service Bâtiments, Prélèvement FEDD énergie renouvelable et efficacité énergétique, CHF 27'500.–

6. Informations et explications des services et des bureaux

6.1. Secrétariat municipal

Le budget 2026 se présente dans la continuité de celui de 2025, avec une principale variante qui est les élections communales de 2026 pour la prochaine législature 2026 - 2031. Les autres modifications de moindres envergures sont des ajustements pour prendre en compte la réalité des comptes des derniers exercices.

2026 est une année de changement de législature, ainsi le poste budgétaire votations/élections est considérablement augmenté. D'autres frais découlent de cet événement majeur de la vie d'une Commune (cérémonie d'assermentation et autres invitations protocolaires, formations, élaboration du programme de législature).

En termes de projets, la numérisation des processus avance bien et va se poursuivre en 2026 avec la finalisation du basculement dans le nouveau Plan de Classement de la GED. Cet exercice impactant toute l'administration communale et demandant un accompagnement important des services, des EPT actuellement non utilisés au SMU et dédiés à des projets transversaux ont été transférés à SYS.

En 2026 l'accent sera aussi mis sur le passage au numérique pour les séances du Conseil Communal et la mise en place du logiciel eSLegislative, pendant du logiciel eSeances-Executive, utilisé à satisfaction pour les séances de la Municipalité. Pour eSLegislative l'impact sur le budget apparaîtra en 2029 sur le budget du Conseil Communal. Vevey étant une Commune pilote, un forfait a déjà été payé pour 2026 à 2028 au lancement du développement de ce projet.

Au niveau de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, les besoins restent immenses, notamment en Palestine, en Ukraine et dans plusieurs autres régions du monde touchées par des catastrophes naturelles ou des famines, ceci surtout dans un contexte de coupes drastiques dans les budgets internationaux dédiés à la coopération et à l'aide humanitaire. Une grande partie des subventions sera affectée comme habituellement via la FEDEVACO, qui joue un rôle important de garantie de la qualité des projets soutenus. Comme décidé par le Conseil Communal pour 2025, une importante contribution sera réservée pour la population Palestinienne.

6.2. Service de l'accueil et de la population

Le Service accueil et population comprend les secteurs de l'Office de la population, des naturalisations et du Bureau d'information, il intègre également les affaires juridiques, la cellule de communication, le secteur de coordination des manifestations et des réceptions, les archives de Vevey et le centre d'impression de la Commune.

Missions

Le Service accueil et population est la porte d'entrée de la population veveysanne. Il poursuit tout au long de l'année ses missions principales qui consistent en l'enregistrement des arrivées, départs ou changements d'adresse des citoyennes et citoyens qui s'établissent dans la Ville ainsi que la mise à jour des fichiers des logements et des résidences secondaires de la Ville de Vevey, la vérification de la conformité des inscriptions en résidence principale, la gestion des demandes de permis et de cartes d'identité et encore le traitement des diverses demandes des administrées et administrés, des institutions ou des organismes publics et privés. C'est aussi ce service qui traite les dossiers relatifs aux processus de naturalisation, qui assure la diffusion d'une communication rapide, efficace et à large échelle, qui gère les processus d'archivage, qui élabore le plan de classement de la gestion électronique des documents au niveau du comité de pilotage, qui oriente les demandes du public vers les services communaux ad hoc, assure l'organisation des réceptions et manifestations sous l'égide de la Commune. Enfin, le centre d'impression réalise tous les travaux d'impression requis par les services.

Le Service accueil et population comprend par ailleurs le secteur juridique qui apporte son soutien aux services pour l'élaboration de règlements-directives et de conventions, ainsi que la gestion de dossiers juridiques en collaboration avec les études d'avocats selon la nature du dossier et pilote divers dossiers interservices lié notamment à la loi sur l'information et au projet relatif à la protection des données.

Clefs de lecture du budget du Service pour l'année 2026 :

122.3102 livres, journaux, doc et frais annonces

Le montant dévolu à la communication de la Fête nationale a été retranché du compte 122.3170.01 et déplacé sur cette ligne.

La différence de + CHF 3000.– est relative à la campagne de communication 1er août (graphisme, affiches, flyers, annonce dans « Riviera-Chablais »). Ces charges figuraient auparavant sous le compte 122.3170.01 Manifestation du 1er août (effet technique).

122.3102.03 Frais d'affichage sur le domaine public

Augmentation des charges d'affichage + CHF 12'000.–. Estimation consécutive à l'interdiction de l'affichage politique libre et à la compensation avec 153 nouveaux panneaux dédiés à l'affichage politique temporaire fournis par la SGA en vue des élections communales 2026 dont le coût sera déduit de la redevance, voir compte **122.4272 Concessions d'affichage**.

Détail estimatif : CHF 7'000.– pour le collage des affiches sur les supports mis à disposition par la SGA + CHF 5'000.– de frais liés à la mise en place supplémentaire sur la base du temps de travail des collaborateurs de la logistique SGA.

122.3170 Frais de réceptions et de manifestations

Ligne revue à la baisse, car toutes les réceptions organisées pour la Municipalité sont imputées sur le compte correspondant au SMU ou SMU/CC. Demeurent pour ACC les frais relatifs à la réception consacrée au Visuel officiel, à la Soirée d'accueil et la manifestation officielle de la Fête nationale.

122.3170.01 Manifestation du 1er août

Au vu des travaux de la Grande Place, la fin du contrat avec le prestataire du spectacle lumineux et l'augmentation de la fréquentation, le concept de la fête devra être adapté. Des coûts supplémentaires pour la logistique de la partie officielle et la mise à disposition de l'infrastructure de fête et la partie du spectacle sont prévus.

Afin de maintenir le bon niveau des prestations et d'avoir un spectacle de qualité le budget est revu légèrement à la hausse.

122.3659 Subventions, dons et frais divers

Ligne revue à la baisse en raison de la reprise par le Service de la cohésion sociales des festivités à l'attention des nonagénaires de la ville dans le cadre de la politique publique et des activités pour séniors.

122.4272 Concessions d'affichage

Estimation : montant équivalent à celui projeté pour l'exercice 2025, consécutif à la validation de l'avenant 2026 à la convention de concession d'affichage avec la SGA par la Municipalité. A noter que cette estimation varie en fonction du nombre de surfaces d'affichage effectives utilisées par la SGA sur le territoire communal.

La répercussion sur la concession d'affichage due à l'augmentation du nombre de nouveaux panneaux dédiés à l'affichage politique temporaire a été prise en compte, voir **122.3102.03 Frais d'affichage sur le domaine public (- CHF 12'000.-)**.

De plus, l'avenant de la SGA, validé par la Municipalité, prévoit la reprise de la totalité des Atribus Modern-Alu conventionnés ainsi que des deux abribus « **Crosets-Collège** » et « **Entre-Deux-Villes** », initialement non conventionnés et qui deviendront propriété de la Ville de Vevey dès le 30 juin 2026. Une déduction de **CHF 20'000.-** sera dès lors appliquée à la redevance lors du décompte.

Montant inscrit au budget : inchangé

Montant estimatif versé à la Ville de Vevey par la SGA en 2026 : CHF 210'000.- – CHF 152'000.- = CHF 58'000.-

122.3185.03 Honoraires et frais d'expertises

Augmentation des frais juridiques et honoraires d'avocat en raison de la hausse de volume des cas à traiter et des estimations/prévisions transmises par les services et bureaux.

6.3. Service des relations humaines

Le budget RH 2026 reste globalement stable. La principale évolution concerne la pérennisation d'un poste de Chargée de projet SIRH & Data Analyst, destiné à automatiser les processus RH et à développer des indicateurs utiles à la décision, tant pour les services que pour la Municipalité. Pour compenser ce choix, le budget auxiliaires a été quasi supprimé. En dehors de cet ajustement stratégique, le budget demeure inchangé, sans impact financier supplémentaire

6.4. Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes

Le budget 2026 a été élaboré dans un souci de rigueur, avec la volonté de stabiliser, voire de réduire les charges. Les revenus, principalement issus de la vente de vin, sont estimés de manière prudente, dans un contexte marqué par une baisse généralisée du marché viticole. L'objectif qualitatif demeure prioritaire et montre déjà des effets positifs : les ventes de bouteilles progressent, celles de vrac ou de raisin rond sont logiquement en net recul.

Bureau de l'économie (182)

Aucune évolution majeure n'est à signaler, hormis une hausse du poste des subventions, en lien avec l'augmentation pressentie de la ristourne aux communes provenant de la taxe de séjour.

Vignes (2961)

Aucune reconstitution de vigne n'est prévue en 2026, il en sera de même les quelques années à venir.

La parcelle de la Désirée, rattachée au Domaine des Allours, subit les conséquences des travaux de l'autoroute. Un traitement d'irrigation spécifique, estimé annuellement à CHF 2'000.–, reste nécessaire pour préserver la vigne, et ce pour les 2 à 3 prochaines années.

D'entente avec nos vignerons, les frais d'entretien des terrains et des murs ont été réduits pour 2026, mais ce poste devra rester adaptable à l'avenir.

Le budget du vignolage a été affiné à partir des décomptes 2024 et ajusté selon un taux d'indexation moyen sur deux ans, ce qui permet une réduction de CHF 10'500.–.

Cave (2962)

Les charges sont mesurées, notamment les frais de promotion, recentrés autour de nos ressources internes et d'un renforcement des synergies avec les groupements partenaires.

Deux acquisitions techniques sont prévues : un système de nettoyage des cuves et des raccords flexibles, pour un total de CHF 5'500.–.

L'augmentation des coûts des fournitures (verres, bouchons, capsules, étiquettes) est intégrée, avec une majoration de CHF 4'300.– par rapport à 2025.

Grâce au stock de Folies Veveysannes produit à l'automne 2024, aucune nouvelle production ne sera nécessaire en 2026, permettant une économie de CHF 5'000.–.

Nous continuons à travailler avec un roulement du stock régulier, nous permettant d'écouler la production sur l'exercice en cours, évitant toute accumulation.

La fidélisation de la clientèle reste notre priorité, de même que la conquête de marchés en territoires moins viticoles que celui de notre région. Nous avons établi un objectif de chiffre d'affaires inférieur de CHF 80'000.– à celui de 2025, en phase avec les réalités actuelles du secteur. Ce développement commercial entraîne toutefois une hausse des frais de livraison.

6.5. Service des systèmes d'information

Il faut tout d'abord relever que le budget 2026 du secteur informatique du Service des systèmes d'information reste globalement dans l'enveloppe du budget 2025.

Le seul projet demandant une augmentation de budget en 2026 est la participation pour CHF 30'000.– (visible dans le compte 190.3185 qui passe de CHF 142'000.– en 2025 à CHF 172'000.– en 2026) de la Ville de Vevey au projet mené par l'UCV et l'AVRIC (Association vaudoise des responsables informatiques communaux) concernant l'intégration du portail iGov Portal qui fournira à terme aux communes vaudoises les possibilités, comme dans bien d'autres cantons et communes suisses utilisant déjà ce système, d'authentifier de manière centrale les internautes et d'étoffer les prestations en ligne fournies aux habitant·e·s.

En plus de ce projet, le budget 2026 prévoit la pérennisation à SYS du poste à 80% de la chargée de projet s'occupant de l'intégration de la GED dans l'administration communale, en collaboration avec l'archiviste/documentaliste, et notamment de la migration des fichiers vers la GED et le nouveau plan de classement. La GED étant au cœur des systèmes d'information de la Ville de Vevey, ce rôle et donc le maintien de ce poste est absolument nécessaire pour continuer à appuyer les services dans leur migration et former leurs personnels (une préoccupation d'ailleurs exprimée par de nombreux chefs et cheffes de service et responsables de bureau lors d'une séance récente consacrée à la GED). La pérennisation de ce poste permettra aussi de lui rajouter le rôle de DPO (Data Protection Officer) afin d'avoir quelqu'un à la ville formé (une formation sera à suivre) et en charge des questions tournant autour de la LPrD (la loi vaudoise sur la protection des données en train d'être adaptée au RGPD européen et à la LPD fédérale). Il faut en outre

relever que cette opération de pérennisation est en fait neutre pour la Ville sur l'aspect des EPT comme une quantité équivalente d'EPT et de montants pour un auxiliaire sont parallèlement supprimés au SMU. Il s'agit donc en fait d'un transfert d'EPT.

Enfin le budget du compte 190.3182, ne diminue que de CHF 10'000.– pour 2026 même s'il ne comprend plus les CHF 30'000.– payés en 2025 à la société Genedis pour la participation de la Ville au dégroupage du central Swisscom. En effet, les contrats de location des fibres optiques de Romande Energie arrivant à leur terme fin 2026, il faudra renégocier ceux-ci et très probablement remplacer certaines liaisons coûteuses par des fibres. Une étude devra être menée à ce propos.

Concernant le budget 2026 du secteur Système d'information du territoire (SIT), il faut distinguer deux parties qui permettent d'assurer la continuité des services offerts.

La première représente la collaboration intercommunale Cartoriviera, qui offre des prestations en ligne à toutes et tous. Il s'agit de la partie émergée de l'iceberg SIT. Cette collaboration régionale permet non seulement de maintenir et faire évoluer le géoportail Cartoriviera, qui reçoit quotidiennement plus de 1'800 visites, mais également plusieurs services annexes comme Alertes-Riviera, Parkings-Riviera, Signalements-Riviera et Geocity-Riviera. Tous les services développés dans le cadre de Cartoriviera se basent sur des solutions libres (Open Source).

La seconde concerne les participations de la commune aux développements des solutions libres utilisées en interne (QGIS, QField, etc.) ou dans le cadre de Cartoriviera (GeoMapFish, Geocity, Extract, etc.), ainsi que la maintenance de quelques logiciels commerciaux qui ne disposent pas à ce jour d'équivalent libre. Les solutions libres comme QGIS ou QField sont très largement utilisées dans les services de la ville pour la gestion et l'exploitation de nombreuses géodonnées : patrimoine arboré, ports, cimetière, bâtiments communaux, entretien des WC publics, stationnement, énergie, mobilité, etc. Le développement et la maintenance de ces applications représentent la partie immergée de l'iceberg SIT, qui n'est pas visible par le public.

Au niveau financier, l'utilisation massive de solutions libres se traduit par des coûts de maintenance des logiciels très faibles. En contrepartie, cela nécessite des ressources humaines avec des compétences pointues pour le développement et la mise en place de ces outils, ainsi que des montants permettant de participer aux développements du cœur de ces logiciels. Les développements ainsi financés sont ensuite disponibles pour toutes et tous.

6.6. Service des finances

L'année 2026 marquera le véritable point de départ de la transition vers le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Dans le cadre des travaux budgétaires pour 2027, une double présentation des données sera effectuée, selon le plan comptable vaudois et le plan comptable MCH2. Au 1^{er} janvier 2027, MCH2 devra être opérationnel pour l'ensemble des traitements comptables des services de la Ville. Le budget 2026 intègre les ressources nécessaires à cette transition (déjà au budget 2026), notamment les dépenses liées à l'adaptation des outils comptables ainsi que les charges afférentes à un auxiliaire (chargé de projet).

6.7. Service des bâtiments, de la gérance et de l'énergie

Le budget 2026 s'inscrit dans la lignée de l'exercice précédent, visant une stabilité des charges hormis les « charges liées » dépendant notamment des nouveaux amortissements, ainsi qu'une amélioration des revenus suite à l'achat de nouveaux immeubles.

Globalement, le budget montre une diminution des charges de 0.36% et une augmentation de 2.47% des revenus par rapport à l'exercice 2025.

La Municipalité, qui dispose de leviers d'action importants dans le cadre de l'assainissement et de l'exploitation des bâtiments dont elle est propriétaire, souhaite poursuivre son effort pour l'assainissement énergétique de son parc immobilier locatif et en particulier de ses bâtiments d'habitation avec un objectif d'investissement productif.

Dans le cadre de ses tâches, le service vise principalement à diminuer l'empreinte environnementale du parc immobilier communal et valoriser la qualité architecturale. Le service pilote la réalisation des objets inscrits au plan des investissements et assure la gestion administrative, financière et technique des immeubles communaux.

Les principaux éléments qui ont une influence par rapport au budget 2025 sont :

- l'achat des immeubles Rolliez 7-9-11, Jardins 12 et parcelle Nestlé (parcelle 2334)
- L'exploitation des locaux mis en service au collège de l'Aviron (août 2025) et de La Cheneau (juillet 2026) engendrent des charges supplémentaires.
- Les pertes locatives sur les immeubles dont les rénovations débuteront en 2026, soit Simplon 31 et Moulins.

État locatif

L'état locatif théorique était en début de législature de CHF 6'814'138.— . Au 1er janvier 2026, l'état locatif théorique est estimé à CHF 8'927'960.—, soit une augmentation de CHF 2'113'822.—

Entretien des bâtiments communaux

Le budget de fonctionnement 2026 prévoit un montant de CHF 3'744'000.— pour l'entretien courant du patrimoine administratif et du patrimoine financier, auquel il faut également ajouter les dépenses d'investissement pour l'entretien (maintien de la valeur). Ces investissements, dont le montant est estimé à 4'050'000.—, feront l'objet d'une demande de crédit-cadre consacré à l'entretien du patrimoine communal, laquelle sera déposée au Conseil communal en novembre 2025. Ainsi le total consacré à l'entretien du patrimoine sera pour 2026 de 7'744'000.—, soit 1,2 % de la valeur ECA actualisée.

Énergie

Les tarifs de l'énergie (chaleur et électricité sur marché captif) devraient rester assez stables entre 2025 et 2026, sauf événements géopolitiques majeurs. Les tarifs de l'électricité sur le marché libre se sont également stabilisés et la négociation des tarifs sur le dernier tiers des 10 contrats marché libre encore en vigueur depuis 2023 (année de l'envolée des prix) permettra de réduire les charges sur les bâtiments correspondants. On observe une diminution globale des charges sur l'achat et consommation d'eau, électricité et combustible.

6.8. Service de l'urbanisme et de la mobilité

Le budget 2026 pour le service se présente dans sa globalité en continuité avec celui de 2025.

351.3012 Salaires du personnel auxiliaire

De nombreux procédés de réclame et objets anticipant sur le domaine public (balcon, mention de précarité, regard, saut de loup etc.) sont en cours de régularisation depuis début 2025. Ce travail, à la fois administratif et technique, n'est pas couvert par le personnel fixe déjà très occupé à traiter les dossiers courants. Il s'agit par ailleurs d'un travail limité dans le temps et évalué initialement à 2 ans. Le contrat du technicien chargé du travail d'analyse et de terrain relatif aux anticipations sur le domaine public et l'augmentation du taux d'activité d'employées d'administration perdurent donc pour 2026.

A noter que ces rattrapages ont un effet notable sur les émoluments et taxes perçus. (351.4272.02 et 351.4272)

De plus, nous anticipons une augmentation du temps d'analyse des dossiers de permis de construire car la conformité des projets devra être analysée selon l'actuel règlement et également selon celui mis à l'enquête. Cela nécessitera un renfort ponctuel au sein de la police des constructions. A noter que cela aura également un effet notable sur les émoluments perçus. (351.4313)

351.3185 Honoraires, études et frais d'expertises

La grande majorité des projets qui occuperont les chef-fes de projet en 2026 sera financée par compte d'attente ou par crédit d'investissement. Restent les frais d'études dont le montant peut être financé par voie budgétaire. Il s'agit des études relatives à la sécurité de l'espace public (zones 30, mesures du Plan directeur des mobilités douces) et à des réaménagements de rue. Une campagne sensibilisation vélo-piéton est également prévue. Pour les projets en aménagement du territoire, le service conduit des études préliminaires et prévoit des prestations de communication accompagnant les plans d'affectation.

A noter également, la participation du service au projet Geocity qui permet de moderniser les prestations de la police des constructions. Comme chaque année, les prestations de contrôle énergétique des permis de construire, certaines expertises et les frais de la Commission de salubrité sont également comptabilisées mais refacturés au demandeur (compte 351.4313).

Pour le foncier et comme chaque année, des montants sont prévus pour des prestations courantes (Expertises, notaire et géomètre)

351.3142 Entretien du réseau routier

Dans la continuité des années précédentes, le budget 2026 prévoit plusieurs interventions ponctuelles et ciblées sur le réseau routier communal, afin d'améliorer la sécurité et la lisibilité des espaces publics. Ces mesures relèvent principalement de la signalétique des parkings et du marquage des zones 30, et contribuent à la mise en œuvre progressive des objectifs du Plan directeur de la mobilité douce (PDMD) et du Plan directeur communal.

351.3517 Participation déficit transports publics

A noter que seul le montant pour le déficit du trafic régional a été adapté selon les informations budgétaires reçues à ce jour. Des amendements techniques seront nécessaires si les hypothèses budgétaires actuelles s'écartent des montants qui seront confirmés pour le trafic urbain.

Les budgets relatifs à la participation au déficit des transports publics augmentent conformément aux estimations des VMCV pour le trafic urbain et à celles du Canton pour le trafic régional. Ces augmentations découlent essentiellement du renforcement des capacités des transports publics. Alors que les données budgétaires pour les VMCV sont laissées au niveau budget 2025 car les données du déficit net sont encore à recevoir, l'adaptation du déficit pour le transport régional a été adapté avec pour effet une augmentation de CHF +145'505.– (+5%).

A noter que la hausse prévisionnelle pour le trafic urbain s'explique principalement par le saut d'offre prévu dans l'horaire 2026. A cet effet, un préavis (n°02/2025) a été présenté au Conseil communal qui l'a validé.

351.4272.02 Emoluments pour enseignes

La campagne de régularisation est en cours mais on constate que les taxes mettront plus de temps à rentrer que prévu.

351.4272 Anticipations immobilières

La campagne des régularisations est en cours avec une évolution conséquente des montants perçus.

351.4313 Permis de construire et permis d'habiter

Comme mentionné précédemment, la conformité des projets devra être examinée à la fois au regard du règlement actuellement en vigueur et de celui mis à l'enquête. Cette double analyse entraînera forcément une augmentation du temps consacré à l'examen des dossiers de permis de construire, et par conséquent une hausse des émoluments perçus. Il convient également de relever que d'importants permis seront soumis à l'enquête en 2026.

6.9. Bureau de la durabilité

Dans le cadre de l'exercice 2026, le Bureau de la durabilité propose un budget marqué par une maîtrise rigoureuse des charges en se concentrant sur les projets en cours et en limitant le développement de nouvelles prestations. Il resserre ainsi ses activités au plus proche de ses missions en confirmant son action comme centre de compétences en durabilité et acteur de mobilisation tant auprès des services de l'administration que de la société civile. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs budgétaires fixés par la Municipalité, tout en garantissant le maintien des prestations offertes à la population.

L'année 2026 sera ainsi consacrée à la finalisation de la stratégie de durabilité, stratégie transversale qui tient compte de tous les aspects environnementaux et sociaux en complément au plan climat, et à sa mise en œuvre, en étroite collaboration avec les services de l'administration et les acteurs de la société civile.

La bourse aux projets durables, dispositif emblématique impliquant toute la population, sera reconduite pour sa troisième édition, renforçant le pouvoir d'agir citoyen dans la transition écologique à l'échelle territoriale.

Les campagnes de sensibilisation et les manifestations phares portées par le Bureau et qui ont démontré un certain succès – telles que la Journée des mobilités, la Semaine du goût, la Journée de la démocratie ou encore la Fête de la nature – continueront de rythmer l'année, affirmant le rôle du Bureau comme vecteur de mobilisation et de cohésion et garantissant un contact de proximité régulier.

Enfin, le site Veveysengage, qui a pris sa place auprès des acteurs et actrices de la transition fera l'objet d'une mise à jour technique et visuelle, afin de mieux répondre aux besoins du terrain et de renforcer les liens entre l'administration et les citoyens.

6.10. Service des travaux publics, des espaces verts et de l'entretien

Dans le cadre des orientations budgétaires 2026, le Service des travaux publics, des espaces verts et de l'entretien a engagé un travail conséquent afin de répondre aux attentes de la Municipalité. L'objectif principal a été de réduire significativement les charges maîtrisables, tout en garantissant la pérennité des projets structurants prévus pour l'année à venir.

La stratégie adoptée vise à recentrer les efforts sur les prestations actuellement offertes à la population, en assurant un entretien rigoureux et rationnel de l'espace public, des aménagements paysagers, de la flotte de véhicules communaux, des infrastructures portuaires, ainsi que des réseaux routiers et de canalisation.

Une analyse approfondie des produits a conduit à leur rationalisation, entraînant une légère diminution des recettes. En conséquence, les prestations internes ont été réévaluées à la baisse par rapport au budget précédent.

De plus, pour répondre à l'augmentation constante de la charge administrative et à la complexité croissante du suivi des dossiers, la création d'un poste d'employé administratif s'est imposée comme une nécessité afin d'assurer le bon fonctionnement du service. Malgré l'intégration budgétaire de ce nouveau poste, les charges prévues pour l'exercice 2026 ont enregistré une diminution significative.

6.11. Service de la famille, de l'éducation et du sport

La construction budgétaire 2026 du Service s'est faite sur la base d'une réévaluation systématique de l'organisation du service, de ses prestations et de leur évolution (Budget base zéro). Au niveau des ressources en personnel, l'augmentation de l'activité nécessite de proposer d'ajuster les taux de travail des responsables de secteur (+0.1 EPT pour le secteur éducation, +0.2 EPT pour le secteur famille). D'autres ajustements en lien avec l'activité d'accueil impliquent une augmentation de 0.48 EPT et une pérennisation de 2.6 EPT pour des postes antérieurement sous contrat à durée déterminée ou assurées par des heures supplémentaires. Les autres variations importantes sont explicitées pour chaque secteur ci-dessous.

S'agissant du secteur famille, le budget augmente de 5.1% équivalent à +CHF 605'200.-. La plus grande part des charges est associée à la masse salariale éducatives qui est adaptée selon les prestations fournies (nouvelles places en UAP et en réfectoire notamment). D'autres postes (entretiens et aménagements, eau et électricité, alimentation-repas, produits de nettoyages, contrats de maintenance, frais d'animation et frais de nettoyage) projettent des charges supplémentaires de l'ordre de CHF +320'000.-, complétées par des amortissements liés à des crédits-cadres (CHF +15'000.-) et des imputations internes (CHF +10'700.-).

Pour les recettes, celles-ci totalisent une participation des parents de CHF 22'800.- supérieure au budget 2025 (CHF 5'138'100.- vs CHF 5'115'300.-) pour l'ensemble des 17 structures. La part des parents dans le budget global du secteur (toutes charges confondues) est ainsi d'env. 15.6%. Les subventions cantonales pour l'accueil collectif de jour sont toutefois maintenues à 33.25% de la masse salariale éducatives.

Pour le secteur éducation, la différence budgétaire par rapport à 2025 d'env. 7% s'explique pour la plus grande partie par la réouverture après deux ans de travaux du Chalet communal La Cheneau et la (re)mise au budget des charges d'entretien courant et des extérieurs. De nouveaux amortissements pour les rénovations du chalet (CHF +176'600.-) chargent également ce budget. Pour les autres domaines du secteur d'autres éléments tels que l'adaptation du loyer des PPLS à Vevey (CHF +22'900.-), les amortissements du nouveaux crédit-cadre 2025-2027 (CHF +18'100.-), de nouvelles prestations en faveur des élèves de Vevey (Journée internationale des droits de l'enfant, ateliers du Festival Images, mesures contre les addictions et le harcèlement en classe (CHF +43'700.-) et l'ajustement des frais de transport piscine (CHF +7'000.-) expliquent ces variations. S'agissant des recettes, l'arrêt sur 3 mois des camps scolaires, l'abandon des camps du Jura comme l'externalisation des camps d'été et le remplacement des camps de ski hors Cheneau par des sorties plus courtes, réduisent globalement les recettes de CHF 99'500.- (moins de participation des parents et moins de subventions cantonales). Une analyse des réductions potentielles des charges sur d'autres postes (CHF -514'300.-) a été faite par le service, avec notamment fin des loyers des Mosses, réduction du personnel auxiliaire, adaptation du poste alimentation, des activités à La Cheneau, etc.

Le secteur sport voit son budget varier lui aussi à la hausse - plus de 4 % par rapport à celui de 2025 - en lien avec une croissance de différentes charges qui ne sont pas absorbée qu'en partie par des réductions d'autres frais (CHF -34'900.-). Cette hausse s'explique par l'augmentation substantielle du nombre athlètes d'élite veveysannes et veveysans soutenus par le service sur la base du règlement *ad hoc* (CHF +37'000.-), CHF +16'000.- pour l'entretien du mobilier et matériel des salles de sport, augmentation des frais de stockage pour la patinoire pour CHF +12'000.- et nouveaux amortissements (CHF +30'300.-). D'autres postes ont pu être réévalués à la baisse

avec des frais d'entretien du terrain de Copet (synthétique) réduit (CHF - 22'000.-), un ajustement des dépenses pour les manifestations (CHF -5'500.-) et des frais de locations de salles de sport extérieures à la Ville revisité (CHF -6'000.-). Du côté de la piscine, c'est entre autres l'acquisition d'un 2ème système de mise à l'eau pour les personnes à mobilité réduite (CHF 15'000.-), un budget pour de nouveaux équipements (CHF +8'000) et la facture de consommation d'eau de CHF 22'000 supérieure à 2025 qui modifient le budget spécifiquement dédié aux installations de nage.

6.12. Service de la cohésion sociale

Un budget pour la continuité et visibilité de l'action communale

Le Service de la cohésion sociale assume un large éventail de prestations communales qui englobent l'action sociale et la lutte contre la précarité, l'accompagnement des seniors, la promotion de l'égalité et l'inclusion, le soutien à la vie de quartier et à l'intégration, le travail social de proximité, ainsi que les mesures d'insertion pour les jeunes de 12 à 25 ans. Il couvre également la politique du logement, la gestion des aides et l'attribution des logements d'utilité publique. Enfin, il veille à l'organisation d'événements pour la population veveysanne, à une administration de proximité et œuvre à la mise en place de l'Observatoire social, dont la création permettra de renforcer la connaissance et la documentation stratégique des réalités sociales sur le territoire communal.

Le budget présenté s'inscrit dans une logique de continuité et de consolidation de l'offre existante, garantit le maintien de l'ensemble des prestations, sans diminution ni interruption. Sa stabilité témoigne de la rigueur et de la prudence dans la gestion des moyens à disposition et permet de consolider les actions engagées lors de l'exercice 2025, conformément aux directives municipales.

En 2026, les efforts sont portés sur les axes suivants :

- **Visibilité, lisibilité et accessibilité** : poursuite de la rénovation de l'Espace Bel-Air, valorisation du travail de proximité mené sur le terrain, organisation d'événements phares et renforcement de la communication.
- **Soutien aux publics fragilisés** : notamment à travers l'allocation d'une subvention de CHF 50'000.- à la Fondation Addiction, Action Communautaire et Travail Social (AACTS) afin de garantir les actions de prévention, d'accompagnement et de travail social hors murs auprès des personnes en situation de précarité et d'addiction.
- **Pilotage structurant et transparence** : mise en œuvre de l'Observatoire social, nouvelle étape visant à renforcer le diagnostic partagé, la co-construction des politiques sociales et l'évaluation continue des dispositifs, en lien direct avec l'ensemble du tissu professionnel et associatif.

Explication des principales variations

En 2026, le déménagement du Pôle Travail social de proximité générera des dépenses ponctuelles, liées aux aménagements et à la logistique. L'exercice sera également marqué par la célébration du 25ème anniversaire du Travail social de proximité (TSP), événement central permettant de valoriser le travail de terrain, de remercier les équipes et partenaires, et de renforcer notre visibilité et les collaborations. A cette occasion, la rubrique « Réceptions et manifestations » est ajoutée à la hausse, intégrant le transfert du montant précédemment affecté à la « Course annuelle des aînés ». Cette évolution sert à accroître la visibilité du travail accompli, notamment en direction des seniors. Le Service de la cohésion sociale prend également en charge dès 2026 les attentions destinées aux nonagénaires, jusque-là comptabilisées au Service accueil et population.

De plus, l'appui renforcé à la Fondation AACTS conforte la continuité du travail social hors murs, le maintien d'un lieu d'accueil à bas seuil et la poursuite d'actions de réduction des risques auprès de publics vulnérables.

Visibilité et valorisation du service

Le Service poursuit ses efforts d'amélioration et de rénovation des espaces, en particulier à l'Espace Bel-Air, pour offrir à la population des lieux plus accessibles et adaptés. Un accent est mis sur la visibilité du travail réalisé par les équipes de terrain, via des événements, une communication renforcée et la valorisation des partenaires locaux, dans un esprit de facilitation et de subsidiarité à ces acteurs.

Consolider avant d'aller plus loin

Le budget 2026 marque une étape de consolidation. Il assure la stabilité du niveau de prestation. Il traduit un pilotage responsable (les variations ponctuelles, telles que le déménagement ou l'anniversaire, sont clairement identifiées). Ce budget se veut structurant, car il permet de réorganiser et de mieux visibiliser l'action du Service, tout en posant les bases d'une évolution ambitieuse dès 2027.

Le Service formule également la demande d'intégration budgétaire du Pôle Travail social de proximité, sous un numéro dédié au sein du périmètre COS, ceci afin de renforcer la lisibilité, la transparence et la cohérence de l'organisation interne.

Projet de législation et continuité des ressources

Le projet de législation visant l'harmonisation des prestations sociales sera pleinement finalisé en 2026 grâce aux mesures présentées. Afin d'assurer une transition adéquate et préserver la qualité des prestations, le budget prévoit également le soutien ponctuel aux traitements du personnel, en lien avec le remplacement du responsable du pôle Travail social de proximité et mesures jeunes, dont le départ à la retraite interviendra à la fin de l'année.

6.13. Service de la culture

Afin de répondre à plusieurs mesures du document de « Politique culturelle de la Ville de Vevey, Stratégie 2019-2026 » et aux axes culturels du programme de législation de la Municipalité, le Service de la culture poursuit en priorité le renforcement des soutiens aux projets inscrivant fortement et largement l'image en ville et permettant la valorisation du label « ville d'images » ainsi que la pérennisation des soutiens de ses actrices et acteurs culturels essentiels.

En dix ans, le **VIFFF (Vevey International Funny Film Festival)** est devenu un événement qui combine renommée internationale et fort ancrage local. Etant l'un des seuls festivals au monde proposant un tel panorama contemporain de la comédie, il est reconnu comme tel à l'international par les spécialistes de la branche. Il est aussi le seul festival de cinéma de la Riviera, et sa programmation artistique est à la fois accessible, rassembleuse et ambitieuse. Le VIFFF est arrivé à un tournant après dix éditions. Son public, son équipe de bénévoles et le nombre de films proposés ont presque décuplé. Ce succès en termes de fréquentation et de reconnaissance s'accompagne de besoins impératifs pour le bon fonctionnement de la manifestation. Le Service de la culture a, comme annoncé lors du budget 2025, inscrit une deuxième augmentation de CHF 25'000.– sur la ligne du VIFFF pour le budget 2026, avec l'intention d'accompagner progressivement le développement exceptionnel de cette manifestation, par le biais d'une convention tripartite avec le Canton de Vaud. Ce dernier a par ailleurs inscrit en 2024 une ligne à son budget, doublant presque sa subvention en signe de reconnaissance du caractère unique et du potentiel de développement de l'événement. Aujourd'hui, le VIFFF est l'ambassadeur du cinéma au sein du label Ville d'Images, en totale cohérence avec cet héritage. Il valorise le patrimoine cinématographique de la Ville, contribue à faire vivre les cinémas veveysans et

participe ainsi au renforcement de l'attractivité de la région et à la consolidation de l'offre culturelle et touristique.

Précieux vivier de l'humour romand créé il y a 44 ans, le **Théâtre de la Grenette** occupe une place bien spécifique dans le paysage culturel veveysan, en parfaite complémentarité des autres théâtres. Scène pour les artistes émergents ou confirmés, la Grenette est surtout un tremplin essentiel pour la relève qui y trouve non seulement un espace pour explorer mais aussi un accompagnement professionnel à la création, lequel se révèle souvent décisif dans la carrière d'un artiste. À de maintes reprises précurseur dans son positionnement, par exemple en incluant des professionnels de l'improvisation à sa programmation, ou en misant sur l'accompagnement de jeunes talents, le théâtre participe grandement au positionnement culturel de la Ville de Vevey, et au-delà, de la Riviera et du Canton de Vaud. Le Service sollicite aujourd'hui une augmentation de la subvention, inchangée depuis 2017, afin de faire face à l'augmentation générale du coût de la vie, aux besoins structurels croissants et à la charge administrative en hausse. Afin de permettre au lieu de poursuivre ses activités de manière pérenne, il est aujourd'hui indispensable que le théâtre consolide son assiette financière. Dans cette optique, et afin de soutenir durablement les missions d'intérêt public portées par le théâtre, le Service de la culture sollicite un renforcement du soutien accordé. Cette demande est alignée sur l'augmentation de CHF +10'000.– déjà accordée en 2025 par le Fonds culturel Riviera qui procède aux mêmes constats que le Service.

En 2026, le **Théâtre Le Reflet** inaugurera sa nouvelle salle dédiée aux spectacles pour le jeune public, Le Petit Reflet. Cet élargissement de l'offre à destination des enfants de 2 à 12 ans vient répondre à la demande croissante pour ces représentations depuis plusieurs années, tant de la part des parents que du corps enseignant. Cet engouement est observé dans les trois salles du genre qui existent en Suisse romande, dont les représentations sont rapidement complètes. Une augmentation de CHF +30'000.– est ainsi proposée sur la ligne de la Fondation des Arts et Spectacles (qui gère le Théâtre du Reflet) afin de permettre le déploiement d'une programmation de qualité pour les jeunes veveysannes et veveysans.

En ce qui concerne les musées communaux, le Service de la culture souhaite donner les moyens aux nouvelles directions du **Musée Suisse de l'Appareil Photographique (MSAP)** et du **Musée Historique de Vevey** de faire rayonner leurs institutions et de valoriser leur travail. C'est pourquoi, des moyens consolidés en ressources humaines sont sollicités pour 2026, qui permettront notamment à ces institutions de répondre aux demandes en médiation et de procéder avec des moyens adaptés à une recherche de fonds permettant le financement tiers. Cette adaptation des ressources est nécessaire aux institutions concernées et aux nouvelles directions afin qu'elles puissent proposer à la population et aux visiteurs et visiteuses un contenu attrayant, renouvelé et dynamique, en lien avec les thèmes d'actualité et de connaissance du patrimoine de la ville d'images. L'évolution des charges salariales au budget 2026 est en outre constituée des effets ponctuels liés à la Biennale Images Vevey 2026 et la continuation des projets initiés.

6.14. Musée Jenisch Vevey

En 2026, un événement d'envergure marquera l'histoire du Musée Jenisch Vevey : l'arrivée en dépôt de la prestigieuse collection Planque. Ce fonds remarquable, composé de plus de 300 œuvres, réunit des chefs-d'œuvre de Renoir, Monet, Van Gogh, Gauguin, Cézanne, ainsi que de grands noms du XXe siècle tels que Picasso, Braque, Laurens, Léger, Klee, Bissière, de Staël, Tapiès ou encore Dubuffet. Pour célébrer ce moment exceptionnel, une grande exposition inaugurale se tiendra du 6 novembre 2026 au 29 avril 2027 et occupera l'ensemble des salles du musée.

Tout au long de l'année, le MJV proposera également cinq expositions temporaires riches en découvertes. L'année débutera par une plongée inédite dans l'art japonais, avec la présentation,

pour la première fois, des précieuses estampes japonaises conservées par le musée. En mai, deux expositions monographiques seront consacrées aux artistes contemporains Uwe Wittwer et Philippe Cordier. À l'occasion de la Biennale Images Vevey, le MJV mettra en lumière le travail d'Emmanuelle Antille ainsi que celui des lauréat·e·s des bourses Alice Bailly. En parallèle, la Fondation Oskar Kokoschka présentera deux expositions.

Fidèle à sa mission de rendre l'art accessible à toutes et à tous, le MJV propose un programme culturel varié et inclusif tout au long de l'année. Celui-ci comprend des cours d'histoire de l'art, des rencontres avec des artistes, des visites guidées, des concerts, des séances de yoga, de l'art-thérapie, ainsi que des ateliers créatifs destinés aux enfants comme aux adultes. Une attention particulière est portée au jeune public, notamment à travers des partenariats renforcés avec les écoles et de nouvelles collaborations, notamment le festival Vevey Spring Classic dans le domaine de la musique classique.

Au cœur de ses missions fondamentales, le musée veille à la conservation, à l'inventaire, à la documentation photographique, à la restauration et à la valorisation de ses riches collections. Celles-ci comptent plus de 40'000 estampes, de la Renaissance à nos jours, 11'000 dessins et 1'600 peintures. Le travail de mise en ligne de ces œuvres se poursuivra activement, afin d'en favoriser l'accès à un public toujours plus large.

6.15. Bureau de l'animation-jeunesse

Dans l'ensemble, le budget 2026 du bureau de l'animation-jeunesse est stable et sans modifications majeures en regard du budget 2025, les ajustements sont donc mineurs.

Pour mener à bien ses activités, le bureau de l'animation-jeunesse sollicite le Conseil communal pour une légère augmentation du compte 9522.3012 « salaires du personnel auxiliaire », afin de poursuivre l'évolution des activités de l'équipe d'animation socioculturelle. Ce renfort permettra notamment de proposer différents accueils pour les jeunes dans les locaux de l'animation-jeunesse, consolidant ainsi le lien avec le public adolescent. Ce soutien permet également de proposer davantage d'ouvertures et d'animations durant les vacances scolaires. Par ailleurs et suite au constat d'une fréquentation sans cesse en augmentation pour l'activité Open Sport durant la saison hivernale, le dédoublement d'une ouverture est prévu pour la saison 2025-2026, le jeudi à la salle des Tilleuls. Cet aménagement permettra de répondre aux besoins et à l'affluence toujours croissante des enfants qui participent à Open Sport, tout en maintenant des bonnes conditions d'encadrement.

Le bureau de l'animation-jeunesse a dû renoncer à accueillir un-e stagiaire HES-SO pour des causes contextuelles depuis 2020 (absence de locaux et renouvellement de l'équipe). L'équipe souhaite être à nouveau actrice de la formation dans le domaine de l'animation socioculturelle et offrir à nouveau la possibilité à des stagiaires HES-SO en travail social d'effectuer une période de formation pratique à la Ville de Vevey. Ce montant correspondant à CHF 9'000.– s'inscrit également au compte 9522.3012.

Une rectification de frais qui n'étaient jusqu'alors pas imputés au Bureau de l'animation-jeunesse a été effectuée sur le compte 9522.3101 « frais d'impression et de bureau », pour un montant de CHF 3'200.–.

Un montant de CHF 1'500.– de formations continues a été ajouté au compte 9522.3091 « frais de formation du personnel », pour des formations courtes à la journée, en lien avec les besoins des jeunes et les enjeux de l'animation socioculturelle.

Une réduction de la subvention du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) est prévue pour 2026, expliquant la baisse de recette pour le compte 9522.4512.

Suite à la création du Conseil des jeunes de Vevey en 2025 et dans la continuité des étapes de ce projet afin que celui-ci s'inscrive de manière pérenne, un montant est prévu au budget pour les frais de fonctionnement du Conseil et le soutien aux projets divers, sur le compte 9522.3653.06 « projet jeunes », pour un montant de CHF 6'000.– (ce montant est compensé par un prélèvement sur le fonds 9282.31 Fonds de réserve pour activités de la jeunesse).

7. Conclusions

En raison des éléments décrits et détaillés dans le présent préavis, la Municipalité n'est pas en mesure de présenter un projet de budget 2026 qui atteigne l'équilibre budgétaire. Le déficit prévisionnel est supérieur à celui de l'année dernière. Cette évolution est principalement liée à des prévisions fiscales pour les personnes morales qui semblent revenir à un niveau standard.

La marge d'autofinancement atteint le niveau d'équilibre, ce qui implique que le paiement des charges d'exploitation est réalisée grâce aux recettes courantes sans dégager de surplus pour un financement des investissements pour l'année à venir.

Lors du lancement de la procédure budgétaire 2026, la Municipalité avait notamment fixé les objectifs suivants :

- *Un déficit budgétaire de CHF 5 Mio au maximum, soit environ 3% des charges*
- *Une marge d'autofinancement positive de CHF 6 Mio*

Les deux objectifs ne sont pas atteints malgré des budgets proposés par les services s'inscrivant dans une enveloppe budgétaire similaire à l'année dernière et des activités s'inscrivant dans la continuité de 2025 sans lancer de nouveaux projets ou étendre les prestations. Le niveau des recettes fiscales, l'évolution des charges liées (péréquation, associations intercommunales, etc.) et les nouvelles contraintes liées aux obligations contractuelles et légales entraînent un déséquilibre dans les prévisions financières. Par rapport à l'objectif de législature, l'autofinancement théorique sur 2021-2026 atteint CHF 4.6 mios alors que l'objectif était de CHF 5 mios. À noter qu'une grande partie des investissements prévus en 2026 devra être financée par l'emprunt, ce qui reste conforme à ce qui avait déjà été annoncé lors de la fixation du plafond d'endettement en début de législature étant donné les emprunts réalisés jusqu'à présent. Les charges d'intérêts au budget 2026 ont été adaptées dans ce sens en tenant compte des conditions actuelles du marché.

La Municipalité a demandé aux services de réaliser leur budget en se basant sur l'enveloppe à disposition en 2025 et de ne pas développer de nouvelles prestations ou lancer de nouveaux projets ceci hors éléments conjoncturels ou contractuels (inflation, modification d'une base légale, charges liées, etc.). Cet objectif a amené les services à une analyse très pointue des charges et des recettes inscrites au budget. La Municipalité a arbitré chaque augmentation de dépenses sur la base de demandes argumentées des services. Concernant les besoins en personnel, la priorité a été mise sur les dotations réglementaires et c'est principalement des pérennisations qui ont été acceptées lorsque la prolongation de contrat auxiliaire n'était plus possible (obligations légales). L'augmentation d'EPT est donc minime.

Des éléments conjoncturels continuent à peser sur le budget 2026. Premièrement l'inflation qui a toujours un impact sur nos charges courantes. Les coûts de l'énergie ont toutefois été adaptés selon les possibilités actuelles de réduction des coûts de fonctionnement. Au niveau de l'indexation des salaires, la Municipalité a décidé pour 2026 de ne pas introduire un pourcentage d'augmentation. L'évolution de l'IPC depuis novembre 2024 et les perspectives actuelles pour la fin de l'année ont constitué la base de détermination de l'hypothèse fixée par la Municipalité dans son budget 2026.

Cette année, le budget 2026 n'a pas bénéficié de prévisions favorables en termes d'imposition des personnes morales, le retour à un trend normal semble s'annoncer pour notre commune. Pour rappel, dans nos comptes et donc dans nos prévisions budgétaires, ce sont les impôts facturés (après taxation provisoire et/ou définitive) qu'il s'agit d'évaluer. Pour les entreprises, il s'agit pour une partie de prévisions basées sur les acomptes de l'année en cours (2025), ainsi que des éléments de taxation définitive prévisibles pour l'année N-1 voire N-2 (soit 2023 et 2024), car celle-ci surviennent deux ans après. Ainsi, les perspectives attendues et inscrites au budget 2025 doivent être corrigés au budget 2026 pour revenir à un niveau standard. Les rentrées fiscales prévues pour le BU2025 sont vraisemblablement une situation exceptionnelle, et ne constituent pas une tendance.

Les recettes fiscales impactant directement le nouveaux système péréquatif, la Municipalité a décidé l'adaptation des prévisions de la LPIV en rajoutant l'impact sur l'exercice 2026, sans pour autant pouvoir calculer l'impact précisément, puisque cela nécessiterait de faire des prévisions fiscales pour l'ensemble des communes vaudoises !

Dès lors et malgré un contexte global d'instabilité économique et d'effet de l'inflation toujours présent, le projet de budget 2026 ne présente aucune coupe dans les prestations de service public existantes et limite les nouvelles prestations et projets. De plus, la Municipalité s'applique à contenir les charges communales, tout en poursuivant la mise en place de politiques publiques sectorielles et le développement des projets inscrits au plan des investissements dans le cadre du programme de législature 2021-2026. Ceci notamment en lien avec la concrétisation des objectifs du Plan climat de la Ville et avec le souci permanent de répondre aux besoins de la population et du tissu associatif, culturel et économique veveysan.

Enfin, les perspectives pour les prochains budgets sont assez difficiles à prévoir aujourd'hui mais la situation est sérieuse. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de lancer un programme d'efficience.

La commune doit également maintenir une veille sur l'évolution des politiques fiscales cantonale et fédérale, ainsi que d'évaluer les mesures d'austérité mises en place par l'autorité cantonale vaudoise ainsi que celle fédérale. Le suivi du programme de législature doit être également piloté avec notamment l'impact sur le budget de fonctionnement de la mise en exploitation des nouveaux investissements réalisés et ceux à venir.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY


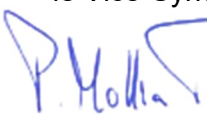
- VU** le préavis N° 34/2025, du 6 octobre 2025, concernant le « Budget communal pour l'exercice 2026 »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2026, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	166'044'100
Revenus	CHF	155'958'000
Excédent de charges	CHF	10'086'100
Autofinancement	CHF	-246'800

Au nom de la Municipalité
le Vice-Syndic et Secrétaire a.i.



Pascal Molliat Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégué : M. Pascal Molliat, Mme Laurie Willommet

Annexes :

1. Évolution de l'autofinancement entre 2019 et 2026
2. Tableau récapitulatif des demandes d'EPT pour le projet de budget 2026
3. Brochure du projet de budget 2026

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2019 à 2026

	B 2026	B 2025	C 2024	C 2023	C 2022	C 2021	C 2020	C 2019
Résultat de l'exercice	-10'086'100	-3'128'600	-5'218'808	-4'515'167	-2'410'335	-5'358'078	-7'283'113	-3'908'416
33 - Amortissements	9'793'900	10'167'600	10'937'207	9'519'173	9'830'560	9'631'736	8'752'576	9'370'027
33 - Amortissements extraordinaires	-	-	-	8'401'519	-	9'772'244	-	-
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'520'300	1'505'300	1'689'412	1'968'994	1'419'861	1'832'142	2'244'320	2'452'380
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-1'474'900	-2'683'800	-3'611'668	-3'865'948	-1'471'635	-1'162'389	-165'439	-406'390
48 - Prélèv. extraordinaire sur fonds de réserve	-	-	-	-8'401'519	-	-4'951'483	-	-
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-	-	-570'594	-210'247	-458'517	-535'457	-346'848	-665'899
Autofinancement	-246'800	5'860'500	3'225'550	2'896'805	6'909'934	9'228'715	3'201'497	6'841'701

* Crédits supplémentaires inclus

Autofinancement moyen

2019-2026 **4'739'738**

2022-2026 **3'729'198**

2021-2026 **4'645'784**

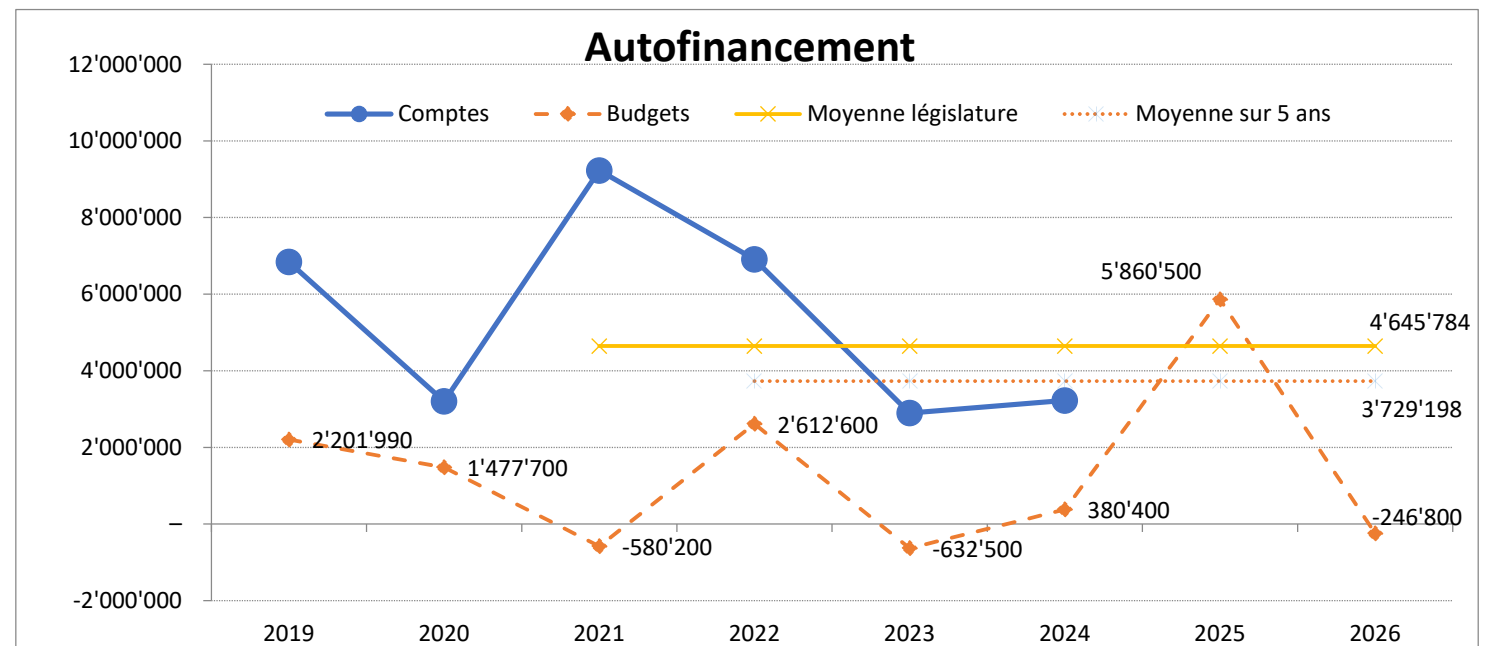


Tableau récapitulatif des demandes d'EPT pour le projet de budget 2026

394.315 EPT Fixes avant les demandes des services au budget 2026 (hors Municipalité et apprentis)

Nouveaux postes / EPT

Service	Secteur	Structure	Poste	EPT	Compte budgétaire	Commentaire
FAM	Direction		Adjoint·e au·à la chef·fe de service	0.1000	501	Augmentation pérenne du taux d'activité pour l'adjointe à la cheffe de service +10% liée à la multitude de projets, l'encadrement lié à l'augmentation du nombre de collaborateurs (+2 chargées de projet depuis 2024) compensée par les heures supplémentaires (79h au 30.5.2025)
FAM	Famille	Secteur Famille	Responsable de secteur	0.2000	584	Augmentation du taux de la responsable de secteur pour porter le poste à 1 EPT
FAM	Famille	Secteur Famille	Employé·e d'administration	0.1000	584	Lié au préavis n° 18/2024 Gilamont en 2024-2025, % nécessaire au fonctionnement de la structure TOR
FAM	Famille	Secteur Famille	Employé·e d'administration	0.0500	584	Taux d'activité nécessaire pour révision revenus AFJ repris par la Ville
FAM	Famille	UAP Charmontey	Aide de cuisine et de maison	0.1200	58206	Augmentation des places de 48 à 53 par dérogation
FAM	Famille	UAP Charmontey	Éducateur·trice de l'enfance I / Accueillant·e	0.3300	58206	Augmentation des places de 48 à 53 par dérogation, actuellement en engagement temporaire
FAM	Famille	UAP Clos	Aide de cuisine et de maison	0.3000	58209	exigence SCAJE déjà annoncé oralement, visite prévue automne 2025
FAM	Famille	Jardin d'enfants Gilamont	Responsable du jardin d'enfants	0.0875	58212	le temps de préparation et de fermeture de la salle + partage des locaux jouerie (actuellement 76.25%)
FAM	Famille	Jardin d'enfants Gilamont	Éducateur·trice de l'enfance II CFC	0.0875	58212	le temps de préparation et de fermeture de la salle + partage des locaux jouerie (actuellement 56.25%)
SCU	MSAP		Conservateur·trice-adjoint·e	0.2000	82031	Les collections et les tâches liées ont été étendues et se sont complexifiées. Pour maintenir l'attractivité du MSAP pour les donations, numériser les collections dont 50% sont encore à inventorier malgré une sélection sévère, préparer le déménagement de St-Antoine en 2029, il est nécessaire d'adapter le taux.
URB	Administration		Employé·e d'administration	0.1000	351	sous réserve d'une DM à venir relative à l'Îlot Est du PA Fribourg – Contrat de mandat de délégué du Maître d'ouvrage à la SVL. Il s'agit du soutien administratif du chef de projet placé sous "projets transversaux". Le salaire sera compensé par un prélèvement sur le préavis 19/2023,
				1.6750		

Pérennisation de postes

Service	Secteur	Structure	Poste	EPT	Compte budgétaire	Commentaire
FAM	Famille	UAP Aviron	Éducateur·trice de l'enfance I / Accueillant·e	0.3860	58205	nouveau poste auxiliaire pour 7P-11S UAP, total 0.52 dont 0.134 à 5901, réfectoire 7P-11S, PM 2/2025
FAM	Famille	Secteur Famille	Éducateur·trice de l'enfance III EESP	0.8000	584	poste d'adjoint.e inclusion en CDD, éducatrice HES+
FAM	Famille	Réfectoire	Éducateur·trice de l'enfance I / Accueillant·e	0.1340	5901	nouveau poste auxiliaire à 0.52, dont 0.134 à 58205, réfectoire Aviron 7P-11S, voir PM 2/2025
RHU	Pôle expert		Chargé·e de projets	0.4000	140	Pérennisation du poste de chargé de projet à 40%. Développement et maintenance des outils informatiques RH
RHU	Pôle conseil		Spécialiste RH	0.0400	140	Complément pour le poste de spécialiste RH - gestion de la formation professionnelle initiale et continue
SCU	Bibliothèque		Bibliothécaire	0.1500	8311	Précédemment recours à des contrats à durée maximale pour les samedis. Le renouvellement de 3 ans est systématique, car ils ne relèvent pas d'un besoin ponctuel ou saisonnier. Conforme au fonctionnement courant de la BiMu.
TRA	Administration		Employé·e d'administration	1.0000	400	Soutien à la direction. Communication (par ex. projet de la place du marché, affichage, bulletin communal, campagnes de sensibilisation (littering, protection des oiseaux, etc.)), implémentation de la GED, rédaction de PM.
SYS			Chargé·e de projets	0.8000	190	Gestion du plan de classement communal et protection des données. Compensation du poste supprimé à SMU (0.60 EPT) + pérennisation du compte SMU 120.3012
				3.710		

Suppression d'EPT

Service	Secteur	Structure	Poste	EPT	Compte budgétaire	Commentaire
SMU			Employé·e d'administration	-0.6000	120	Actuellement occupé par une personne sous contrat auxiliaire (gestion du plan de classement) Suppression de ce poste en contrepartie du poste Chargé·e de projets ouvert auprès de SYS à 0.80 EPT

Budget EPT 2026

4.785 Somme des changements en EPT

399.100 EPT Fixes prévus au budget 2026 (hors Municipalité et apprentis)